il eſt entré dans ce port, 25 Navires venant de Seudres, chargés de ſel pour MM. les Fermiers Généraux.

Il eſt auſſi entré le Vaiſſeau Hollandais, *la jeune Laudercka*, chargé de mâtures & de planches; — le Navire Anglais, *la Bénédiction*, venant de Newcaſtle, avec du charbon de terre, des meules & de l'alun.

Le Navire, LA MARIE GABRIELLE, de 230 tonneaux, Capitaine *Geofroy*, Armateur *M. Premond* eſt en charge dans ce Port, pour aller faire la traite des noirs.

DE PARIS.

Les Négocians établis à *Cognac*, *Jarnac*, & *Pons* en Saintonge, ont fait un Mémoire en réponſe à une Lettre de M. de Montalembert de Cers, Gouverneur des Ville & Château d'Angoulême, laquelle a été inſérée dans la Gazette du Commerce du 12 Mars 1765, avant que cette Gazette eût pris la forme qu'elle doit à la protection du Miniſtere.

Sans prendre aucun parti dans cette affaire, nous ne pouvons nous refuſer à faire parvenir le plutôt qu'il nous ſera poſſible à nos Abonnés ce Mémoire qui nous a été remis par une main reſpectable, & qui ſera imprimé ſéparément de nos feuilles.

OBSERVATIONS *ſur les poids & meſures, par M. Marcandier, Négociant à Bourges.*

L'unité de poids & de meſures dans le Royaume, n'eſt pas moins utile pour le bien du Commerce, que l'unité de monnoye. Les intérêts des particuliers n'en ſouffriraient aucun préjudice, puiſque les réductions des poids & des meſures locales à la regle commune qu'on établirait, ſeraient toujours faciles, & elles ne ſeraient faites que pour des intérêts reſpectifs & locaux par des perſonnes parfaitement inſtruites de la différence des unes & des autres, comme Fermiers, Laboureurs, Rentiers, &c.

Il convient donc en établiſſant un poids & une meſure unique *en faveur du Commerce*, de laiſſer ſubſiſter les différentes meſures qui exiſtent dans le Royaume, ſeulement pour les droits réciproques des Seigneurs, Fermiers, Propriétaires, Laboureurs, &c. qui voudront s'en ſervir pour acquitter les charges, fermes, rentes & autres objets locaux.

Le tarif propoſé ſerait plus nuiſible au Commerce qu'il ne ſerait profitable. Il deviendrait une étude pour la plûpart des Commerçans qui ne doivent avoir pour regle de leur conduite que la droiture & la loi la plus ſimple.

Pour y réuſſir, il faut que cette Loi ordonne l'uſage abſolu de la meſure & du poids unique *pour tout ce qui concerne le Commerce*; de ſorte que toutes les marchandiſes & denrées de quelque nature qu'elles ſoient, qui ſeront expoſées en vente dans les boutiques, magaſins, places, foires & marchés, de même que dans les auberges, &c. ſeront meſurées & peſées au poids du Roi. Par exemple à l'aune de Paris, à la pinte de Paris, à la livre de Paris, &c.

Pour faciliter les fractions, il faudrait que la pinte de liquide de vin par exemple, peſât 2 livres poids de marc.

L'aune (*a*) aurait 4 pieds juſte de 12 pouces (*b*).

La livre ſerait de 16 onces poids de marc.

Le boiſſeau contiendrait 12 pintes, & paſſerait 24 livres, & n'éprouverait de variétés que ſur la différence des grains.

Les réductions journalieres qui ſe font ſur les eſpeces étrangeres qui ont cours dans les différentes Villes frontieres de France, ſont un exemple bien ſenſible de l'harmonie qui s'établirait pour le progrès du Commerce entre les différentes meſures locales & la meſure commune ordonnée par le Roi, à laquelle les Seigneurs & autres parties intéreſſées réduiraient peut-être inſenſiblement la perception de leurs droits, en faiſant paſſer dans la ſuite de nouveaux titres ou de nouvelles reconnoiſſances.

(*a*) *De même que la toiſe a 6 pieds juſte, il faudroit que l'aune eût également 4 pieds juſte. L'aune actuelle de Paris eſt de 3 pieds 8 pouces, dont les fractions ne ſont pas ſi faciles que ſi elle était de 4 pieds.*

(*b*) *Le pied de Vitrier n'a que 8 pouces. C'eſt encore un abus de terme qui induit en erreur.*

Il ne ſerait peut-être pas moins utile de réformer les différentes manieres de compter dans les livraiſons de certaines marchandiſes, comme par exemple *le Bois Merrain*, qui ſur les trois différentes rivieres du Berry ſe compte de trois façons différentes. Sçavoir,

Sur les rivieres de Loire & d'Allier le Bois appellée *Buſſerie*, qui ſert à enfuter les eaux-de-vie de la longueur de 3 pieds ſur 4 pouces de largeur, ſe vend au compte de 22 & 23 cent pour un millier.

Sur le Cher, ce même bois ſe vend au compte de 1500 piéces auſſi pour un millier, dont les deux tiers ſont de douelles, & un tiers de foulures qui doivent avoir 25 pouces de longueur ſur 5 pouces de largeur.

Le merrain ordinaire qui ſert à enfuter le vin, ſe vend ſur la Loire au compte de 23 cent le millier. Sa longueur eſt de 30 pouces ſur 4 pouces de largeur, les fonds comme ci deſſus. Les 2 deux tiers en douelles & un tiers en fonds.

Sur l'Allier, la même eſpece ſe vend au compte de 22 cent le millier mêmes proportions, & ſur le Cher la même ſorte ſe vend au compte de 1800 pour un millier.

Sur la Loire & l'Allier, *les rebuts* & les *ganivelles*, (c'eſt le nom des pieces qui n'ont pas les longueurs & les largeurs requiſes,) ſe vendent au compte ci-deſſus par millier, & l'on en donne trois pour un, c'eſt-à dire, 5400-6600-6900, pour un millier de bon bois.

Sur le Cher, le millier deſdits rebuts ſeulement en a 2 pour un, c'eſt-à-dire, qu'au lieu de 1800 pieces par millier on en donne 3600 pieces, & les ganivelles 63 cent pour un millier.

La douzaine de fagots à Bourges eſt de 24. On pourrait encore étendre l'uniformité ſur les meſurages qui varient ſuivant les différens lieux.

Par exemple, à Saint-Amand on bat le boiſſeau d'avoine 3 fois du genou ou de la billette, ou bien on le fait tourner. Il devrait ſuffire de raper le froment & de ſcier l'avoine.

Il n'eſt pas beſoin d'entrer dans de plus grands détails pour faire ſentir les avantages de l'unité & de l'uniformité dans tous les objets de Commerce qui ne ſont point aſſez connus du public. Si cependant il y avait quelques difficultés qui paraiſſent s'oppoſer à l'exécution, il ſerait bon de les propoſer pour ne rien laiſſer à déſirer ſur cette matiere lorſqu'elle ſera une fois traitée.

RÉFLEXIONS *ſur le Commerce de pure induſtrie.*

» Quand on fait réflexion aux premiers » principes du commerce, qui de ſa na- » ture eſt réciproque, actif & paſſif à la » fois, mais jamais l'un ſans l'autre, on » ne peut s'empêcher de trouver fort ſin- » gulier, que de très-beaux & grands » génies, faits d'ailleurs pour éclairer » *l'humanité, aient pû ſe livrer à cette* » *idée abſtraite & inintelligible d'un com-* » *merce qui ne ſerait qu'actif ou paſſif;* » qu'ils s'étaient imaginé que par le » commerce on pouvait impoſer un tri- » but ſur les autres peuples, & qu'ils » aient crû que l'on avait réellement » dans ſa dépendance, les Etrangers ha- » bitués à conſommer les produits du » travail de ſon induſtrie. Il paraît bien » extraordinaire qu'il ſoit preſque neuf » de dire que pour avoir vendu des mar- » chandiſes de main-morte à l'étranger, » on n'en eſt pas plus riche, puiſqu'on » lui a donné la valeur de ſon argent; » que l'on n'ait pas remarqué que tout » commerce était troc, & que toutes les » fois que deux hommes troquent, c'eſt » que par rapport à eux, il y a égalité » dans la valeur de leur fourniture & » préférence de part & d'autre ſeulement » dans le choix. Il eſt ſurprenant que » l'on n'ait point ſenti que la dépendance » était abſolument réciproque, puiſque » l'un a beſoin de vendre, ſi l'autre a » beſoin d'acheter; à cette différence » ſeulement, que lorſqu'il s'agit de ven- » dre le travail de ſon induſtrie, le be- » ſoin des vendeurs eſt de plus urgent, » & de plus ſuppliant que celui des ache- » teurs; puiſque ceux-ci pourraient ſe » paſſer des travaux de l'induſtrie de » leurs voiſins, qui ne ſont pour eux » que de ſeconde néceſſité, ou plûtot de » luxe; (car l'induſtrie des pays fournit » toujours le néceſſaire & le commode) » au lieu que les ouvriers occupés pour

» l'étranger à des travaux d'inſtuſtrie ne » ſauraient ſe paſſer un ſeul inſtant de » leur ſalaire, unique moyen de ſubſiſ- » tance pour eux, & qu'ils ne peuvent » tirer que de la vente de leurs ouvra- » ges; de telle ſorte que dans le cas d'une » interruption de commerce, le doma- » ge n'eſt point réciproque pour les deux » Nations, (quoique l'avantage du com- » merce puiſſe être réciproque entre leurs » Marchands) mais avec le déſavantage » pour l'Etat qui vend l'induſtrie de ſes » Sujets, que c'eſt lui qui reçoit le coup » ſans que l'autre en ſouffre le contre- » coup; car c'eſt pour celui-ci un luxe » de moins & un profit de plus.

» Quoi dira-t-on, *faut-il bannir l'in- » duſtrie de chez ſoi, renverſer les manu- » factures? &c.* Non, il ne faut pas ban- » nir l'induſtrie de chez ſoi; il faut ſeu- » lement ne ſe pas faire illuſion ſur ſes » avantages, & laiſſer aller la nature qui » fait tout pour le mieux, & qui tend à » conduire les Etats au plus haut dégré » de félicité poſſible, en n'employant » pour cela que le reſſort actif & sûr de » l'intérêt perſonnel des citoyens.

» Il y a des Etats que la nature ſemble » avoir plus particulierement deſtinés à » vivre d'induſtrie, & à être les ouvriers » & les voituriers du genre humain; ce » ſont ceux auxquels elle n'a laiſſé au- » cun autre moyen de ſubſiſtance, & » à qui elle a refuſé un territoire.

Ces réflexions ſont extraites d'un Mémoire ſur la queſtion qui occupe aujourd'hui M. Letroſne & ſes Contradicteurs, & ſur d'autres queſtions adjacentes. Peut-être quelque jour rendrons-nous compte dans notre Journal de ce Mémoire qui a été communiqué à des perſonnes de la plus haute conſidération, à la fin de Juillet 1764.

Nous venons de recevoir une réponſe préliminaire à la lettre de M. Letroſne inſérée dans nos deux derniers Journaux, & nous la placerons dans notre ſecond Journal de Sept. afin de ne point interrompre cette diſpute intéreſſante. L'auteur qui eſt toujours le même adverſaire de M. Letroſne, annonce pour la ſuite une réfutation plus étendue.

FINANCES.

EXTRAIT *de Papiers Anglais du mois de Juillet* 1765.

RÉFLEXIONS *ſur l'Impôt mis par le Gouvernement Anglais ſur le vin de Madere, qui ſe tranſporte dans l'Amérique Septentrionale.*

» Un droit ſur le vin fait partie de » l'impôt ſur le luxe, mais les réglemens » qui ont été faits dans la derniere ceſ- » ſion du Parlement en 1764, relative- » ment aux différentes ſortes de vins » pour la conſommation qui s'en fait en » Amérique, ſont ſi diverſifiés & s'ap- » puyent ſur des circonſtances d'un genre » ſi particulier, qu'il eſt difficile de dire » s'il paraîtra par leur effet, que cette » marchandiſe a été chargée ou bien dé- » chargée d'un impôt. Il n'a pas été ac- » cordé d'autre remiſe ſur le vin, qui, » juſqu'à préſent a été exporté d'Angle- » terre pour les Colonies, que celle qui » eſt allouée ſur les autres exportations. » Mais les habitans des Colonies avoient » toujours eu la permiſſion d'importer » chez eux des vins de Madere & des » Açores ſans être obligés de les faire » paſſer par la Grande Bretagne. Comme » il n'y a ni double fret, ni impôt à payer » ſur ces vins, ils les ont préférés à tous » les autres, & ils en font preſque leur » unique conſommation. Il en eſt réſulté » que les Habitans de Madere ont exercé » pendant long-tems une eſpece de mo- » nopole ſur le commerce de leurs vins » dans nos Colonies, & qu'à l'inſtar de tous » les Monopoleurs ils ont hauſſé le prix » de la marchandiſe en même tems qu'ils » en ont diminué la qualité. Comme les » demandes augmentent avec la popula- » tion des Colonies ce monopole, des » Marchands de Madere, ne manquerait » pas d'augmenter auſſi; il eſt même déja » ſi exceſſif, qu'il eſt indiſpenſable de » faire baiſſer le prix de leurs vins, au » moins juſqu'à un point où il ſoit un » peu plus au niveau des autres. C'eſt » dans ces vues qu'il a été accordé une

» remiſe plus conſidérable qu'autrefois » ſur tous les vins qu'on exportera d'An- » gleterre pour les Indes Occidentales » & pour l'Amérique, à l'exception des » ſeuls vins de France. Car au lieu de » onze livres treize ſols ſix deniers ſter- » lings qu'on avait coutume de retenir » ici pour chaque muid de vin; il ne » ſera retenu à l'avenir que trois livres » dix ſols ſterlings, à quoi il faut ajouter » dix shellings qui ſeront perçus à l'ar- » rivée de ce vin dans les Colonies ſeu- » lement pour faciliter la comparaiſon » des comptes entre les douanes des dif- » férentes Provinces. Et en même tems » que le droit ſur les autres vins a été » diminué, on en a impoſé un nouveau de » ſept livres par tonneau ſur ceux de » Madere & des autres lieux d'où les Loix » permettent d'en importer dans les Co- » lonies. Comme objet de luxe, l'équité » demande que ces vins ſoient taxés, & » comme objet de monopole, c'eſt la po- » litique. Mais ſi ces réglemens ont l'ef- » fet qu'on eſt en droit d'en attendre, » l'impôt qui ne tombera que ſur une » ſeule eſpece de vin, fera baiſſer plutôt » que hauſſer le prix de tous les autres » vins en général. Il eſt ſûr que ceux » qu'on exportera d'ici, ſeront de ſept » livres treize ſols ſix deniers par ton- » neau, meilleur marché qu'ils n'ont cou- » tume d'être. Ils ſeront pour la plupart » auſſi à meilleur marché que ceux de » Madere, leur prix coûtant & le mo- » dique droit qu'ils payent, étant ſi diſ- » proportionnés à l'impôt chargé ſur ceux » de Madere, qu'ils regagneront de reſte » la différence qu'il peut y avoir ſur le » fret. Par ce moyen la demande, & con- » ſéquemment auſſi le prix des vins de » Madere diminueront. En ceſſant d'être » néceſſaires, ils ceſſeront d'être l'objet » d'un monopole, & on les aura à meil- » leur marché. C'eſt ainſi qu'une taxe ſur » un article de luxe, du crû d'un pays étran- » ger, coopérant avec l'encouragement » donné à l'exportation d'Angleterre, » produira encore un autre effet avanta- » geux, ſçavoir l'avancement de notre » navigation, & l'augmentation du re- » venu public ».

Cinquante-ſixieme Loterie de la Ville tirée le 23 Août 1765.

Numéros.	Lots.
62651. . . .	. . . 50000 ℔.
74538. . . .	. . . 20000.
60004. . . .	. . . 10000.
74754. . . .	. . . 10000.

Le premier tirage ſe fera le Mercredi 25 Septembre prochain.

De Paris *le* 17 *Août* 1765.

Offices *vacans aux parties caſuelles.*

Généralité de Poitiers.

L'Office de Gouverneur de Thouars, taxé à 3000 ℔.

Celui de Lieutenant de Roi de la même Ville, taxé à 1800 ℔.

Paiemens des rentes ſur l'Hôtel de Ville.

Payeurs. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiement d'Août.
Hargenvilliers,	1e.	A. 1765.	30
Iſſaly,	3e.	à t. l. 1764.	30
Maupaſſant,	4e.	C. 1765.	30
Deſchamps,	5e.	A. idem.	30
Fauveau,	7e.	A. p. C. V.	30
Sauvage,	13e.	C 1765.	29
Marſollier,	14e.	E idem.	3
Detourniere,	15e.	A. idem.	27
Boutet de Montery,	18.	C. idem.	4
Lebas Decourmont,	20e.	E. idem.	29
Bonnet fils,	24e.	C. idem.	27
Rouſſeau,	26e.	B. idem.	26
Berthe,	27e.	à t. l. 1765.	29

lages, & qu'aucun Habitant n'oſe leur refuſer les choſes les plus injuſtes. Si le cas arrivoit, le Fermier ceſſeroit de labourer les petits coins de terre que cet Habitant poſſede, le priveroit de travailler à ſa moiſſon, & par conſéquent le rendroit miſérable au point de le forcer de quitter ſon habitation.

Tout concourt donc à faire ſentir l'utilité d'une loi qui fixât le nombre d'arpens de terre qu'un Fermier pourroit exploiter à titre de bail, il en réſulteroit un bien conſidérable pour l'Agriculture & pour l'Etat en général.

De Paris *le* 18 *Mai* 1765.

Extrait d'une lettre écrite de l'Iſle de France le 26 Octobre 1764, *par un paſſager du Vaiſſeau le Duc de Praſlin, appartenant à la Compagnie des Indes.*

» Notre navigation a été de près de 5 » mois. Sur la fin de la traverſée, nous » étions dans une grande diſette de vivres; » nous aurions auſſi été à court d'eau ſi » nous n'avions pas eu la reſſource de la » cucurbite *. Elle nous a fourni, de l'O- » rient juſqu'ici, environ 60 barriques » d'eau douce, ce qui nous a été d'un » grand ſoulagement. Nous avons tous » généralement bû de cette eau pendant » plus de cinq ſemaines; nous l'avons » trouvée fort bonne. Quelques-uns de » nos paſſagers ſe faiſoient de la peine » d'en boire dans le commencement, & » craignoient qu'elle ne fût mal ſaine, » nous avons l'expérience du contraire, » & perſonne à bord ne s'en eſt mal trou- » vé d'aucune façon.

Pluſieurs lettres écrites de deſſus le même Navire, diſent la même choſe.

Il a été expédié pendant le mois dernier, de Beſançon, de Mores & de Seloncourt, 21,272 quintaux de froment pour la Suiſſe; de Cyſoing & de Baſchy, 42 pour Bourghelle; d'Agde, de Cette & de Bayonne, 21, 201 pour l'Eſpagne; de Langres, 3, 800 pour Neufchateaux; d'Héricourt, 112 pour Béfort; de Port-

* *Elle avoit été établie ſur le Vaiſſeau le Duc de Praſlin, pour rendre l'eau de la mer potable. Ce fait eſt, comme on le voit, bien intéreſſant pour la navigation.*

Louis, 1, 568 pour le Portugal; de St. Malo, 2, 178 pour Liſbonne; du même lieu, 5, 075 pour Barcelonne; de Bergues, 1, 861 pour Furnes.

Paiemens des rentes ſur l'Hôtel de Ville.

Payeurs. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiment. Mai.
Deſponty,	2e.	L.	22
Maupaſſant,	4e.	L.	24
Fauveau,	7e.	L.	24
Gaultier,	8e.	M.	22
Garnier,	9e.	L.	21
Sauvage,	13e.	L.	23
Decourmont,	18e.	L.	23
Bonnet fils,	20e.	Toutes lettres.	21
Berthe,	24e.	L.	20
Rouſſeau,	26e.	Toutes l. Viag. L perp.	23
Hurel,	28e.	M tont. L viag. & perp.	21
Delagarde,	29e.	M.	23
Carrelet,	31e.	L.	22
Radix,	33e.	J.	22
Guidy,	34e.	L.	24
Drouet,	35e.	L perp. M tont	23
D'Eaubonne,	37e.	L perp. M viag.	22
Nau,	41e.	Toutes lettres.	21
Nau de Ste. Marie,	43e.	L perp. & tont	23
Meulan,	44e.	M.	22
De Ste. Luce,	47e.	L.	23
Delange,	48e.	L.	23
Molliere,	51e.	J.	20
Dechevillon,	53e.	L.	22
de S. Janvier,	55e.	J.	23
Patu,	56e.	Toutes lettres.	24
Cadeau,	57e.	J.	23
Bretonnier,	58e.	J.	23
Deſplaſſes,	61e.	M.	22
Bouron,	62e.	M.	23
Lallemand,	64e.	M.	23
Delacharmotte	30e.	L.	24
Demontal,	46e.	L.	24
Delabreteiche,	40e.	L.	22
Lallemant,	49e.	L perp. M tont	22
Boutet,	17e.	L.	22

Nota. *La premiere ligne de la page* 320, *colonne premiere du dernier ordinaire, eſt tranſpoſée, & doit être reportée au commencement de la premiere colonne de la page* 321.

COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mai 1765.	*Du Vendredi 17.*	*Du Samedi 18.*
Actions des Indes.	an. / 1e. ap. / 2e. ap.	1190
Emprunts de la Compagnie.	444	
Promeſſes à 5 p $\frac{0}{0}$.	10 $\frac{1}{2}$ 10 $\frac{1}{4}$ 3^{m}	
Promeſſes à 4 p $\frac{0}{0}$.		35
Actions des Fermes.	995	995
Lots de la troiſiéme Loterie.	10^{e}. t. 16 $\frac{1}{2}$	9^{e}. t. 16 $\frac{1}{2}$
Amortiſſement.		8 $\frac{1}{2}$
Deux ſols pour livre du Dixiéme.	8 $\frac{1}{4}$	
Annuités.	440	440
Coupons d'Annuités.	87	87
Emprunt de 50 millions.	15	15
Colonies, 1759.		
Canada	34. 15 $\frac{1}{4}$ 5^{m}	34 $\frac{1}{2}$. 2^{m}
Époques.	10^{e}. 16	11^{e}. 16
CONTRATS.		
Sur la Ville.		
A 4 p $\frac{0}{0}$		
A 3 p $\frac{0}{0}$ ſur les Cuirs.		
A 3 p $\frac{0}{0}$ ſur les Poſtes.		
Bretagne.	10	
Languedoc.		
Bourgogne.		
Sur le Clergé.		
Tailles Généralité de Paris.		
Tailles Généralité de Province.		
CHANGES.		
Amſterdam.	56 $\frac{3}{8}$	56 $\frac{3}{8}$
Londres.	31	31
Hambourg.	178 $\frac{3}{4}$	178 $\frac{3}{4}$
Madrid.	15 4	15 4
Cadix.	15 1 6	15 1 6
Livourne.	96 $\frac{3}{4}$	96 $\frac{3}{4}$
Lyon, *Pâques.*	au pair.	au pair.

AVIS.

Cette Gazette paroît deux fois par ſemaine, le Mardi & le Samedi : on y inſere gratis *tous les Avis relatifs au Commerce. L'abonnement eſt de 24 ℔ par année qui ſe payent d'avance. Il faut s'adreſſer pour le tout au Sieur* DUFRESNE, *Directeur général, au Bureau rue Montmartre. On prie d'affranchir le prix des abonnemens & des ports de lettres.*

Les perſonnes qui ne voudront point s'abonner, pourront les envoyer chercher au Bureau, à raiſon de 5 ſols la feuille, contenant 8 pages.

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S. Michel. 1765.

GAZETTE DE COMMERCE.

ANNÉE 1765. Du Mardi 1er Janvier.

DEPUIS le premier Avril 1763, que notre Gazette a commencé à paroître, nous n'avons rien négligé pour remplir les engagemens que nous avions contractés avec le public. Ce qui satisfait notre zéle, c'est que le nombre des souscripteurs qui s'est accru jusqu'à présent, nous donne lieu de penser que la peine que nous nous sommes donnée pour la perfection de cette entreprise périodique n'a point été infructueuse.

Nous sommes redevables à la plus grande partie de MM. nos Abonnés, des avis qu'ils nous ont donnés, & qui ont paru d'autant plus utiles, qu'ils ont étés unanimement reçus, nous les supplions de continuer à s'intéresser à notre entreprise, & de ne point nous refuser des lumieres qui peuvent contribuer au bien général où nous tendons.

Nous convenons que beaucoup d'avis qui nous ont été donnés, quoique bons par eux-mêmes, n'ont pû être insérés dans notre Gazette; ces avis proposoient des avantages particuliers, nous n'en devons offrir que de généraux.

Plusieurs personnes de Province nous ont fait une espèce de reproche au sujet de nos annonces des prix de volaille, beurre œufs & vente de bestiaux dans la ville & Banlieue de Paris, comme leur étant des objets indifférens; mais nous n'avons point osé en faire la suppression sans en avoir conféré avec plusieurs de MM. nos abonnés qui nous ont répondu que la connoissance de ces prix étoit très-utile au Débitant de ces denrées & à celui qui les consommoit.

Les observations que nous exposons aux yeux de nos Lecteurs, sont faites autant pour notre justification, que pour faire connoître le zele qui nous anime à remplir notre objet. Nous prions les personnes qui ont bien voulu nous honorer de leurs lumieres, de nous les continuer pour nous mettre à portée de donner au public toute la satisfaction qu'il peut desirer de notre travail.

BIBLIOTHEQUE NATIONALE

DE COPENHAGUE *le* 27 *Novembre* 1764.

Le Conseil du Roi a permis que l'on négociât en Hollande une somme d'argent pour rétablir le cours du change sur l'ancien pied, & réduire au pair les lettres de change qui circulent dans l'étranger à 4 pour cent de perte.

DE STOCKHOLM *le* 27 *Novembre* 1764.

On mande de cette Ville que les Suédois ayant appris par des Soldats revenus de la Poméranie, à faire usage & à cultiver les patates, le Roi & son Conseil de Commerce, ont donné un Edit pour encourager dans toutes les Provinces de la Suéde, la culture de cette racine.

D'EDIMBOURG *le* 3 *Décembre* 1764.

On écrit d'Edimbourg le 3 Décembre, qu'une Chaloupe de ce Port allant la semaine derniere à Crail, vit en mer environ à 10 lieues à l'E. de l'embouchure du *Firt*, un bâtiment à 3 mâts qu'elle jugea être dans quelqu'icommodité; elle haila ce bâtiment duquel n'ayant pas eu

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

de réponſe, elle fut l'aborder : on y trouva cinq hommes étendus morts ſur le pont, & le bâtiment à moitié plein d'eau. La Chaloupe s'en fut immédiatement à Crail d'où elle envoya quelques barques de pêcheurs pour découvrir ce Navire, mais inutilement, ce qui a donné lieu de penſer qu'il avoit coulé bas.

DE LONDRES *le 19 Décembre 1764.*

Un Vaiſſeau Suédois s'eſt perdu en allant de Wibourg à Cadix; le Capitaine s'eſt noyé.

Un Vaiſſeau Hollandois, Capitaine *Dirk Janſen*, s'eſt perdu en allant de Dantzic à Amſterdam.

Depuis que la Cour de Rome a défendu l'importation des macaroni de Naples & de toute autre pâte étrangere, quelques Marchands ont trouvé les moyens d'avoir de Naples les uſtenſiles & les matieres néceſſaires pour faire ces différentes ſortes de pâtes, & ont formé une Compagnie à laquelle on a accordé un privilége excluſif.

La plupart des marchandiſes de la vente de la Compagnie des Indes, continuent à ſe vendre à 100 pour cent de prime, par la quantité des commiſſions de France.

Prix des grains à Londres.

Froment, 36 à 39 ß le *quarter*; — malt, 22 à 28 ß; — orge, 19 à 21 ß; ſeigle, 21 à 22 ß; — avoine, 12 à 16 ß *ſterlings*; — farine de froment, 1 ℔ 15 ß *ſterlings*, le ſac de 5 boiſſeaux.

DE MARSEILLE *le 15 Décembre 1764.*

PRIX *des marchandiſes au cent.*

Alun de Rome, 33 ℔; — alun du Levant, 26 ℔; — anis d'alicante, 25 ℔; — arquifoux, 14 à 15 ℔; — amandes 30 ℔; barrilles, 18 ℔; — bourdes, 4 à 8 ℔; cendre de Sicile, 11 ℔; — bois de Campêche, 16 ℔ 10 ß; — bois de Pernambucco, 50 ℔; — cire du Levant, 145 à 150 ℔; cire de Barbarie, 124 à 130 ℔; — chanvre 21 ℔; — canefice, 18 ℔; — coton fin filé Baza, 60 écus de 3 ℔ 4 ß; — de Jéruſalem, 41 écus de 3 ℔ 4 ß; — coton en laine de Smyrne, 100 à 105 ℔; — coton en laine d'Acre, 112 ℔; — étain en verge, 81 ℔; — encens 80 à 85 ℔; — galles blanches de Smyrne, 128 ℔; — gingembre, 25 ℔; — gomme arabique, 75 ℔; — gomme turique, 55 ℔; — gomme adragante, 125 ℔; — huile fine de Provence, 32 à 35 ℔; — huile fine de Fabrique, 38 à 39 ℔; — huile fine de Riviere, 40 à 41 ℔; — ſuc de réglisſe, 28 ℔; — laines d'Eſpagne, 45 à 75 ℔; laines du Levant, 28 à 42 ℔; — laines de Barbarie, 18 à 26 ℔; — poivre 117 ℔; plomb, 17 ℔; — riz du Levant, 16 ℔; — riz de Piémont, 13 ℔ 10 ß; — ſel ammoniac, 200 ℔; — ſucres aſſortis, 42 ℔; ſafranum, premiere fleur, 75 ℔; — 2e. fleur, 60 ℔; — ſavon madré, 24 ℔ 5 ß; ſavon blanc, 24 ℔ 15 ß; — ſuif d'Italie, 35 ℔; — tartre, 42 ℔; — verdet en pain, 95 ℔; — verdet ſec, 125 ℔; — vitriol de Chipre, 70 ℔; — galles d'Alep & de Tripoly, 142 écus de 3 ℔ 4 ß la charge peſant 243 ℔ *poids de marc*; galles noires de Smyrne, 150 à 160 écus de 3 ℔ 4 ß la *charge*; bled du Levant, d'Italie & du Languedoc, 20 à 34 ℔ la *charge*, comme ci-deſſus.

MARCHANDISES *à la livre.*

Caffé du Levant, 32 ß 6 ₰; — de la Martinique, 10 ß à 12 ß 6 ₰; — du Cap, 9 à 12 ß; — de Bourbon & de Cayenne, 12 à 13 ß; — cacao de Caracques, 26 ß; — des berbices, 24 ß; — de Maragnan & de la Martinique, 12 ß 6 ₰; canelle, 11 à 11 ℔ 5 ß; — cochenille, 19 ℔ 10 ß; — coton de Jeruſalem filé rouge, 4 à 9 ℔; — fil de chêvre, 3 à 9 ℔; — jalap, 30 ß; — indigo de St. Domingue, 5 ℔; — de Guatimala, 6 à 9 ℔ 10 ß; — muſcade, 7 ℔ 7 ß 6 ₰; — manne, 32 ß; — manne en larmes, 45 ß; quinquina, 25 à 50 ß; — ſoies d'Eſpagne; 17 ℔; — ſoies du Levant, 11 à 15 ℔.

Prix des toiles à la piéce.

Toiles ajamis, 7 ℔ 5 ß; — bleues, 10 ℔; — peintes, 9 ℔ 10 ß; — amans 9 ℔; bleues, 12 ℔; — peintes, 11 ℔ 10 ß.

Il a été importé dans cette Ville le 22 Novembre, juſques & compris le premier Décembre, ſavoir :

☞ DU CAP FRANÇOIS, par les Vaiſſeaux des Capitaines *Margan* & *Seren*, 518 barriques de ſucre terré; — 11 barriques de ſucre brut; — 340 ſacs de caffé; — 22 barriques d'indigo; — 1400 cuirs tannés;

1627 cuirs en poil; — 4 balles de coton.

☞ De la MARTINIQUE, par le Vaiſſeau du Capitaine *Iſnardon*, 301 barriques de ſucre terré; — 110 ſacs de cacao; — 157 ſacs de caffé; — 191 cuirs en poil; — 10 balles de coton.

☞ De TUNIS, par la Tartane du Capitaine *Caumel*, 1024 quintaux de barrilles; 254 balles de laine ſurge; — une caiſſe de canelle.

☞ De SMYRNE, par les bâtimens des Capitaines *Bonnaud*, *Engelfret* & *Decany*, 275 balles de coton en laine; — 174 balles de coton filé rouge; — 753 balles de laine ſurge; — 11 balles de laine de chevron; — 1 balle de mouſſeline; — 2 balles eſcamilles; — 4 balles de bours; 595 cuirs de buffles; — 3 balles d'éponges; — 3 balles de peaux de liévres; 4 caiſſes de poil de chêvre.

☞ De la GUADALOUPE, par les Vaiſſeaux des Capitaines *Gros* & *Fabre*, 633 barriques de ſucre terré; — 185 ſacs de caffé; — 69 balles de coton; — 99 ſacs de cacao; — 12 ſacs d'écorce de Gayac; 147 ſacs de gingembre; — 130 cuirs en poil; — 1 balle de gomme de Gayac.

☞ D'ALEXANDRIE, par le Vaiſſeau du Capitaine *Jaubert*, 228 balles de coton en laine; — 14 balles de ſéné; — 1 balle de ſoie barutine; — 3561 cuirs de buffles; — 20 balles de ſafranum; — 4 balles de caffé; — 14 balles de mittes; 1 ſac de cire jaune.

Il eſt entré dans ce Port le 13, juſques & compris le 18 Décembre, 66 bâtimens, dont dix-neuf chargés de différentes marchandiſes, & 47 venant tant des Ports de France que des Ports étrangers; — la cargaiſon de ces 47 Navires conſiſtoit en 16, 495 charges de bled; 300 charges & 710 ſacs de légumes; — 1180 charges & 200 ſacs de féves; — 60 charges de ſeigle; — 100 charges de gros millet; — 1300 charges d'avoine; — 970 quintaux & 241 ſacs de riz; — 4 tonneaux, 819 milleolles d'huile d'olive; 2800 quintaux de morue; — 30 barriques d'huile de poiſſon.

DE BORDEAUX, *le* 21 *Décembre* 1764.

Prix des denrées de l'Amérique qui ont varié.

Sucre blanc 1re. ſorte, 60 à 64 ℔ le *cent*; 3e. ſorte, 54 à 56 ℔; — blanc commun, 50 à 51 ℔; — petit commun, 44 à 46 ℔; tête, 38 à 40 ℔; — ſucre brut de Léogane, 31 à 35 ℔; — ſucre brut de la Martinique, 23 à 25 ℔; — coton de S. Domingue, 135 à 145 ℔; — gingembre blanc, 30 ℔; — gingembre gris, 24 à 25 ℔; — ſirop de ſucre, 14 ℔ 10 ß.

Caffé de S. Domingue nouveau fin, 12 ß 6 ₰ à 13 ß la ℔; — caffé marchand, 11 ß; indigo mêlé, 6 ℔ 10 ß à 7 ℔ 10 ß; — cuivré fin, 5 ℔ 15 ß à 6 ℔; — d°. marchand, 5 ℔ 5 ß à 5 ℔ 10 ß; — rocou, 24 ß; — cacao de Caraque, 42 ß; — cacao de la Martinique, 14 à 14 ß 6 ₰,

Froment, 9 à 10 ℔ 10 ß le *boiſſeau* peſant 120 ℔ *poids de marc*; — ſeigle du Pays, 7 ℔ 10 ß à 7 ℔ 15 ß; — eau-de-vie, 80 ℔ les 32 *veltes*.

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt entré dans ce Port les 14 & 20 Décembre, le Navire *l'Aimable Marguerite*, de Caen, de 100 tonneaux, Capitaine *Trevel*; — le Navire la *Légere*, de Bordeaux, de 550 tonneaux, Capitaine *Jean Lebrun*, venant du Port-au-Prince; le *Duc de Penthievre*, de Bordeaux, de 80 tonneaux, Capitaine *Pierre Jappie*, venant de Léogane, chargés de 8 boucauds, 17 futailles, 16 barriques, 3 tierçons, 1 ancre, 143 quarts, 1 barril, 2 ſacs de caffé; — de 2 barriques, 1 tierçon de ſucre terré; — de 495 barriques, 5 quarts, 1 barril de ſucre brut; — de 4 futailles, 5 barriques, 12 tierçons, 7 ancres, 14 quarts d'indigo; — de 5 boucauds & 1 barrique de canefice; — d'une balle & 13 ballots de coton; — d'une barrique & 1 quart de caret; — de 2 caiſſes & 4 barrils de confitures; — d'une caiſſe de ſirop; d'un grenier d'écorce de bois de Campêche; — de 3 madriers, 22 planches de bois d'Acajou; — d'un barril de vieux cuivre,

Le Navire la *Jeune Marthe*, de Bordeaux, de 80 tonneaux, Capitaine *Jean Roberdeau*, venant de la Trinité, chargé de 37 barriques, 1 tierçon de ſucre brut; — de 87 barriques, 5 tierçons & 9 quarts de ſucre terré; — de 18 tierçons, 70 quarts & 2 ſacs de caffé; — d'une balle & d'un ballot de coton; — d'une barrique de cacao; — d'un caiſſon, d'une cave & de 6 barrils de confitures; — d'une cave, 3

caiſſes & 3 caiſſons de ſirops ; — d'une caiſſe de liqueur ; — d'un grenier de canefice ; — de 106 peaux de bœufs & de vaches ; — de 2 barrils de vieux cuivre & d'étain.

NAVIRES *en coutume pour les Iſles.*

Le SOLIDE, de Bordeaux, *David Gradis & fils*, Armateurs, *Chevret*, Courtier ; — le St. MATHIEU, de Bordeaux, *Mathieu l'aîné*, Armateur, même Courtier ; — le LAMANTIN, de la Martinique, *Lapeyre*, Capitaine, *Rabi*, Armateur, *Delmeſtre*, Courtier ; — la MARIE-CATHERINE, de Feſcamp, *Dulouy*, Capitaine, *Dubergier freres*, Armateurs, même Courtier ; — la BRUNETTE, de Bordeaux, *Bruneau freres*, Armateurs, *Caubet*, Courtier ; — la BONNE UNION, de Bordeaux, *Louis Bernard*, Capitaine, *Alery*, Armateur, *Delmeſtre*, Courtier ; — l'INTELLIGENCE, de Bayonne, *Jean Vergé*, Capitaine, *Lafite*, Armateur, *Jude*, Courtier ; le MISSOURI, de Bordeaux, *Lamalethie, Latuiliere & Compagnie*, Armateurs, *Delmeſtre*, Courtier.

DE BLOIS *le* 23 *Décembre* 1764.

EXTRAIT *d'une lettre à l'Auteur de la Gazette.*

L'immenſe bâtiment deſtiné à la manufacture de farine que l'on a conſtruit dans cette Ville, & que vous avez annoncé dans vos précédentes feuilles, vient d'être fini ; toute la fabrique s'y fait actuellement avec la facilité qu'on trouve dans des magaſins auſſi bien diſtribués & auſſi vaſtes que ceux-ci. Le propriétaire qui n'a rien épargné pour rendre cet endroit ſolide & commode, a eu l'attention de le joindre à une fort jolie maiſon qu'il occupe ſur le bord de la Loire, afin de lui faciliter l'arrivée & le départ des marchandiſes qu'il fait exploiter.

Jamais manufacture n'a reçu de plus grands & de plus prompts accroiſſemens ; en moins de 2 ans on eſt parvenu à donner à la farine un degré de fineſſe & de qualité qu'on chercheroit inutilement ailleurs ; auſſi eſt-elle eſtimée de tout le monde comme la meilleure de l'Europe ; les différens ordres que les étrangers donnent au Sr. LERALE, propriétaire de cette manufacture, & les envois conſidérables qu'il leur fait, prouve ce que l'on avance.

Il a joint dans ſa fabrique une étuve d'une ſinguliere invention, dans laquelle il fait paſſer tous les bleds qu'il emploie, afin de les purger des inſectes, &c. il fait enſuite gréler ſes bleds étuvés, par une machine ou moulin ingénieuſement imaginé, qui acheve de les nétoyer de toute impureté, enſorte qu'il ne les envoient moudre au moulin, que lorſqu'ils ſont parfaitement nets & bien ſecs.

Les moulins à eau qui moudent ces bleds, ſont encore tous différens des moulins ordinaires, il en a ſimplifié la méchanique, en même-temps qu'il en a augmenté l'action, au point qu'ils ſe moulent mieux, plus vite, & qu'ils donnent à l'inſtant, outre les ſons gruaux ou recoupes, quatre ſortes de farines ſéparées, repaſſées & très belles. Enfin, tous ces avantages ſont moins le fruit des groſſes dépenſes du propriétaire, que de ſon génie.

Comme j'aurai pluſieurs fois occaſion de vous parler de cette manufacture, & qu'elle n'eſt point encore au point de perfection où le propriétaire eſpere de la faire parvenir, je vous dirai dans la ſuite ce qu'il emploie au juſte de bled par ſemaine, s'il parvient ainſi qu'il m'a dit l'eſpérer, à tirer les trois quarts de ſon bled en fine fleur exportable. J'aurai auſſi ſoin de vous inſtruire des bras que toutes ſes inventions ſupriment & qui diminuent ſes dépenſes ; enfin, tout ce qui pourra venir à ma connoiſſance, & qui pourra intéreſſer le public.

MM. FAVEREAU & *Compagnie*, Négocians à Tours, viennent de former une pareille manufacture dans leur Ville. Un Tonnelier d'ici a traité avec eux pour leur fournir 4000 barrils, qu'il s'eſt obligé de leur livrer à raiſon de 50 par ſemaine. Quand j'aurai de plus grands éclairciſſemens ſur cette nouvelle fabrique, je vous les ferai paſſer.

Les vins blancs de la côte de Vineuil, St. Claude & Huiſſeau, valent toujours 60 ℔ le *tonneau*, compoſé de 2 poinçons ; il en reſte peu à vendre ; les vins blancs de Sologne, 50 à 60 ℔ des meilleurs crus.

en doux pour la mer ; les autres ſont à 40 & 45 ℔ ; les gros noirs ſont tombés à 50 & à 40 ℔ ; les lignages des grois valent 55 & 60 ℔ ; — ceux de St. Dyé ; Madon & Chambon, 45 & 50 ℔ ; les Auvernats, 100, 120 à 150 ℔ ; le tout le tonneau, ſuivant leurs crus & leurs qualités.

L'eau-de-vie fut vendue hier au commencement du Bureau, 93 ℔ les 29 *veltes & demie*. Elle tomba ſucceſſivement à 92, 91 & 90 ℔ à la fin.

Le bled nouveau fut vendu 70 & 72 ℔ le *muid*, peſant environ 1150 ℔ *poids de marc* ; l'avoine, 8 à 8 ß 6 d. le *boiſſeau* ; la paille, 14 à 15 le *cent de bottes* ; le foin, 40, 45 & 50 ß le *quintal*, avec apparence d'augmentation.

Lettre *à l'Auteur de la Gazette.*

» Pour me conformer, Monſieur, à » l'invitation que l'on me fait par votre » feuille, N°. 98, page 788, je réponds » que je n'ai pas prétendu dire qu'il » étoit avantageux aux peuples d'nn Etat, » que l'intérêt légal de l'argent ſoit haut. » J'ai cherché à prouver ſeulement que » la France ne pouvoit au moment pré- » ſent, mettre en pratique les exemples » que l'on a puiſés en Angleterre & en » Hollande ; je penſe l'avoir démontré. » J'ai établi par des calculs politiques, le » danger qu'il y auroit de réduire l'in- » térêt légal.

» Mon contradicteur ne ſe donne pas » la peine de détruire ces calculs, il lui » plaît de les caractériſer de ſpécieux, » voilà ce dont je ne conviens pas, & » pour le convaincre de l'injuſtice d'une » pareille imputation, je le prie de con- » ſulter le chapitre 12 de la Philoſpphie » rurale. Pour être cru, il faut prouver. » Je cherche à m'inſtruire, je me dépar- » tirai des principes qui ſervent de baze » à mes réflexions, dès qu'il me con- » vaincra qu'ils ſont fautifs. Il ne paroît » pas être dans les mêmes diſpoſitions, » puiſqu'il annonce qu'il ne peut ſe dé- » partir des ſiens, ſon parti eſt pris. Qu'im- » porte, eſſayons néanmoins d'examiner » la queſtion ſous la face qu'on la pré- » ſente.

» Mon adverſaire attribue la *chute* & » *le dépériſſement de l'agriculture à 3 cauſes, la premiere étoit la prohibition de la* » *vente des denrées à l'Etranger. La ſeconde,* » *le haut intérêt de l'argent, & la troiſiéme* » *l'augmentation des ſubſides, il faut, dit-* » *il la relever, comment y parvenir ?*

» Pour la réſoudre je n'emploierai d'au- » tres moyens que ceux que mon contra- » dicteur indique lui-même, ils mérite- » ront plus de conſidération de ſa part ; » au moment qu'il fait cette queſtion, » il dit.

» *La premiere des trois cauſes, grace à* » *la bonté paternelle de notre bien-aimé* » *Souverain & au ſyſtême d'économie philo-* » *ſophique qui regne aujourd'hui, eſt le-* » *vée* (a).

» *La ſageſſe du Miniſtre goutant l'eſſay,* » *conſommera ſans doute ce qu'il a ſi heu-* » *reuſement commencé* (b).

» Ces deux avantages nous procure- » ront inconteſtablement le troiſiéme ; » la vente de nos denrées à l'Etranger » augmentera le numéraire dont l'abon- » dance diminuera l'intérêt de l'argent ; » la Loi qui défend de prêter à plus haut » feur du denier 20 ſubſiſtera, mais il » n'y en aura point d'autre qui deffende » de prêter à un feur plus bas. De-là nulle » néceſſité de réduire l'intérêt légal par » une opération de finance, qui dans le » moment préſent ne feroit que du mal.

» On finit par me renvoyer au chapitre » 4 de la Philoſophie rurale qui combat » le haut intérêt.

» Cette indication n'eſt pas juſte, c'eſt » le chapitre 5 qui traite cette matiere. » L'Auteur Citoyen établit qu'un Pays » où l'intérêt eſt à un bas feur, le com- » merce & l'induſtrie ont des avantages » plus conſidérables que ceux des autres » où l'intérêt eſt plus cher ; voici com- » ment il s'explique, (c) .... *je ne* » *conſidere ici que le commerce. En un mot,* » *n'eſt-il pas vrai qu'il eſt plus utile pour* » *le commerçant de trouver l'argent à 3 pour*

(a) *La libre exportation des grains.*

(b) *Cela ne peut s'entendre que de la diminution des ſubſides, on eſt en droit de nous eſpérer de la bien-faiſance du Roi.*

(c) *Page 278 à la fin.*

» *cent qu'à 5? Il le ſera donc plus de le* » *trouver à 1 qu'à 3; par conſéquent, que* » *l'intérêt ſoit nul tout à fait. En ce cas la* » *ſituation du commerce ſera dans ſon état* » *naturel, ſur-tout relativement à la priva-* » *tion de l'intérêt de l'emprunt à la conſti-* » *tution de rente annuelle.*

» Il continue (d). *Conſidérez maintenant* » *les annales de l'Humanité, & voyez où* » *en étoit le commerce, en le ſuppoſant éta-* » *bli ſur l'emprunt à intérêt chez les Na-* » *tions accablées par cette énorme uſure.* » *Voyez quel il eſt dans les lieux où il eſt* » *tombé.*

» Nulle part il n'établit la prétendue » néceſſité de la réduction du feur de » l'argent, il le deſire ſeulement pour » le bien du commerce.

» Les moyens qu'il indique dans ſa » Philoſophie rurale, bien conduits, nous » donneront l'abondance de l'argent, le » taux de l'intérêt en France tombera » comme en Angleterre, en Hollande » & en Suiſſe.

ARRET *du Conſeil d'Etat du Roi du 15 Décembre 1764.*

Cet Arrêt contient 6 articles par leſquels S. M. ordonne que les titres produits par les créanciers du Canada, en conformité des Arrêts du Conſeil précédemment rendus, ſeront repréſentés aux ſieurs Commiſſaires établis par l'Arrêt du 18 Octobre 1758, pour être par eux procédé à leur examen, à l'effet de ſtatuer ſur les titres qui devront être admis ou rejettés de la liquidation ordonnée par le préſent Arrêt.

Que ces créances ſeront diſtinguées en deux claſſes, que l'on comprendra dans la premiere celles dont la date eſt antérieure au 1er. Novembre 1759, & formeront la ſeconde de celles contractées à compter de cette époque.

Que les dépenſes de la premiere claſſe ſeront arrêtées par les ſieurs Commiſſaires, s'il y a lieu, à la ſomme mentionnée dans les titres qui les conſtatent, pour être enſuite payées à l'inſtar des lettres de change, compriſes dans l'article trois de l'Arrêt du Conſeil du 29 Juin dernier.

Que celles de la ſeconde claſſe ſeront pareillement arrêtées, s'il y a lieu, à la ſomme mentionnée dans les titres qui les conſtatent, pour être enſuite payées à l'inſtar des billets de monnoie, compris dans l'article 4 de l'Arrêt du Conſeil du 29 Juin dernier.

Que les piéces connues ſous le nom de billets de l'Acadie, ſupporteront une diminution de 2 ſeptiémes ſur le montant d'icelles, avant d'être compriſes dans la premiere ou ſeconde claſſe de la préſente liquidation.

Et qu'après la liquidation faite par leſdits ſieurs Commiſſaires, les piéces ſeront rendues aux propriétaires, S. M. ſe réſervant de ſtatuer ſur leur payement ainſi qu'il appartiendra.

AVIS.

Un jeune homme de Province âgé de vingt quatre ans à peu-près, de complexion robuſte, en état de tenir des livres, & en place, ayant des connoiſſances étendues dans la partie du commerce qu'il profeſſe; deſireroit trouver une maiſon de Négociant faiſant commerce avec quelque Colonie, ſpécialement la Martinique, qui voulût lui faire quelqu'avantage en l'engageant à y paſſer pour ſon ſervice. Comme les articles qu'il s'eſt particuliérement attaché à connoître, ſont de cours, tant pour les envois que pour les retours, & qu'ils ne ſont ſuſceptibles d'un bénéfice honnête qu'à raiſon de lumieres particulieres, ſa propoſition ſeroit déterminante.

S'adreſſer par lettre affranchie, au Sr. *Dufreſne*, Directeur de la Gazette du Commerce pour avoir l'adreſſe de ce jeune homme.

PRIX *des grains à Pithiviers le 22 Décembre 1764.*

Le plus beau froment de 1764, 14 ℔ le *ſeptier*, meſure de Paris; — le plus beau de 1763, 12 ℔; — celui de mil ſept cent ſoixante-deux, 15 ℔; — l'a-

(d) *Page 280.*

voine la plus belle, 7 ℔; — la plus belle orge, 7 ℔; — le ſafran, 27 ℔ la ℔; — les alouettes, vingt-quatre ſols la *douzaine*.

ETIAGE *de la Riviere de Seine.*

Le 28 Décembre, la riviere étoit à 7 pieds 6 pouces; — le 29, à 7 pieds 2 pouces; — le 30, à 6 pieds 10 pouces au-deſſus des plus baſſes eaux.

PRIX DES GRAINS *vendus dans la Halle de Paris, Samedi 29 Décembre* 1764.

	℔	ß		℔	ß	d.
Froment, *le ſeptier*, peſant 240 ℔ . . .	15		à	16	15	
pluſieurs ont vendu	12	10	à	14	15	
Méteil						
Seigle *le ſep.* 230 ℔	8		à	8	10	
Orge, *le ſep.* 190 .	7	10	à	8		
Avoine *le ſep.* 290	15		à	17	15	
Veſce *le ſep.* 300 .	10	15	à	12		
Millet *le ſep.* 280 .	18		à	19		
Navette *le ſep.* 280	25		à	26		
Chenevis *le ſep.* 165	14		à	14	10	
Lentilles . . .	22		à	34		
Lentilles à la Re. .						
Haricots . . .	12		à	27		
Pois verds . . .	12		à	32		
Pois blancs . . .						
Pois gris . . .						
Féverolles . . .	12		à	14		
Feves Suiſſes . .	14		à	21		
Sarazin	8					
Lin	24					
Senevé	32		à	44		
Genièvre . . .						
Farine blutée, *le boiſſeau* . .	22	ß 6	d. à	28	ß	d.
Remoulage . .	13		à	30		

PRIX DES GRAINS *vendus en ſacs ſur le Port de la Grêve, le 29 Décembre.*

	℔		ß		℔	ß
Froment, *le ſept.* pluſieurs ont vend.	15	℔	ß à	16	℔ 10	ß
Seigle.	7	10				
Orge.	7	10	à	8		
Veſce.						
Avoine *en ſacs*. .	16		à	17	10	
Avoine *en banne*.	15		à	16		
Farine blutée, le ſac peſant 325 ℔	17		à	31		

CHANGE DE LONDRES *Avec les différentes Places de l'Europe, le* 21 *Décembre* 1764.

Amſterdam, 2 uſances ½ . .	36	9
D°. à vue	36	6
Roterdam, à 2 uſ. . .	36	10
Hambourg, 2 uſances ½ .	35	1
Paris	30	½
D°. 2 uſances	30	¼
Bordeaux, 2 uſances . .	30	⅛
Cadix	38	¼
Madrid	38	¼
Bilbao	38	½
Livourne	48	¼
Gênes	47	
Veniſe	49	⅜
Liſbonne	5	5 ¾
Porto	5	5
Dublin	9	
Agio de la banque d'Holl.	3	½

Prix des matieres d'or & d'argent & de la Cochenille à Londres le même jour.

Or en eſpèces . .	3 ℔	18 ß	d.
D°. en barres . . .	3	18	
Piéces de huit, appellées Grandes Pillares . .	5	2	⅜
D°. petites	5	2	⅛
Grandes Mexicaines . .	5	2	⅛
D°. petites	5	2	⅛
Argent en barres . . .	5	3	½

Cochenille la ℔ . 22 ß 9 d. à 23 ß *ſterl.*

PRIX DES FONDS PUBLICS *en Angleterre, le même jour.*

Actions de la banque . .	124 ½
De la Com. des Indes . .	fermée
Action de la M. du Sud .	
Anc. Ann. de la M. du S.	83 ¼ à ½
D°. Nouvelles	
D°. réduites à 3 p° . .	84 ¼ à ⅜
D°. conſolidée à 3 p° .	fermée
De la Com. des In. à 3 p°	81 ¾ à ⅞
D°. de 1751 à 3 p° . . .	fermée
D°. de la banque 1756, à 3 ½ p°	fermée
D°. 1758 à 3 ½ p° . . .	90 à 89 ¾
D°. 1762 à 4 p° . . .	98 ⅛ à ¼
Bill. de la C. des I. prime.	43 à 44
De l'Ech. 1763 prime .	4
De la Marine payable en Novembre, eſcompte.	
Annuités à long termes .	26 ⅝
Souſcriptions 1763 . .	
De la Marine. à 4 p° .	95 ¼ à ⅜
4 p° 1763 . . .	95 ⅛ à ½

COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS A PARIS.

Décembre 1764.	*Du Vendredi 28.*	*Du Samedi 29.*
Actions des Indes.	an. / 1e. a.	990 / 1185
Emprunts de la Compagnie.		
Promesses de la Compagnie.		
Actions des Fermes.		965
Troisiéme Loterie Royale.		790
Lots de la troisiéme Loterie.		
Duplicata de la troisiéme.		
Amortissement.		
Deux sols pour livre du Dixiéme.		
Annuités.		430
Coupons d'Annuités.		86
Emprunt de 50 millions.		13
Colonies, 1759.		
Récépissé des Monnoies.		
Époques.		
Canada		31
CONTRATS.	FETE.	
Sur la Ville.		
A 4 p $\frac{0}{0}$		
A 3 p $\frac{0}{0}$ sur les Cuirs.		
A 3 p $\frac{0}{0}$ sur les Postes.		
Bretagne.		
Languedoc.		
Bourgogne.		
Sur le Clergé.		
Tailles { Généralité de Paris. / Généralité de Province.		
Comp. des Indes à 4 p $\frac{0}{0}$.		
CHANGES.		
Amsterdam.		56 $\frac{3}{8}$ à $\frac{1}{2}$
Londres.		30 $\frac{15}{16}$
Hambourg.		177 $\frac{1}{2}$
Madrid.		15 5
Cadix.		15 4 6
Livourne.		94 $\frac{3}{4}$
Lyon, *Saints.*		1 $\frac{1}{4}$ p $\frac{0}{0}$ perte.

AVIS.

Cette Gazette paroît deux fois par semaine, le Mardi & le Samedi : on y insere gratis *tous les Avis relatifs au Commerce. L'abonnement est de 24 ℔ par année qui se payent d'avance. Il faut s'adresser pour le tout au Sieur* DUFRESNE, *Directeur général, au Bureau rue Montmartre. On prie d'affranchir le prix des abonnemens & des ports de lettres.*

Les personnes qui ne voudront point s'abonner, pourront les envoyer chercher au Bureau, à raison de 4 sols la feuille, contenant 8 pages.

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S. Michel. 1764.

GAZETTE *DU COMMERCE*, DE L'AGRICULTURE *ET DES FINANCES.*

ANNÉE 1765. Du Samedi 21 Septembre.

AGRICULTURE.

IDÉE GÉNÉRALE *de la ſituation du ſol & des productions de la Province du Maine, & de l'état en général de ſon agriculture actuelle.*

Par la Société d'Agriculture du Bureau du Mans.

LA Province du Maine, dans la Généralité de Tours, ſe trouve partagée du Nord Eſt au Sud Oueſt, par la riviere de Sarthe, ſur environ 40 lieues de longueur dans ſa plus grande étendue; la partie limitrophe de la Normandie, du Perche, du Vendomois, de la Touraine & de l'Anjou, forme le haut Maine.

L'autre partie qui avoiſine l'Anjou, la Bretagne & la Normandie, forme le bas Maine, & eſt la plus conſidérable.

Le Maine eſt arroſé par quatre rivieres principales & navigables, & en partie, qui peuvent le devenir tout à fait à peu de frais, la Sarthe, la Mayenne, le Loir & l'Huiſne, qui ſe jettent dans la Loire; quantité d'autres petites rivieres la coupent dans preſque tous ſes cantons.

Cette Province eſt traverſée par deux grandes routes qui communiquent de Paris à Angers, & d'Alençon à Tours; & de trois autres qui partent de ſa Capitale & forment des communications avec le bas Maine, la Bretagne & le Vendomois.

La partie du bas Maine ſe trouve encore traverſée par la grande route de Paris en Bretagne.

Toutes ces routes nouvellement conſtruites ou projettées, ſont d'un grand ſecours à cette Province, qui auparavant manquait abſolument de communication pour l'exportation de ſes denrées de ſuperflu & pour l'importation de ſes beſoins.

Les autres chemins de traverſe de Bourg à Bourg, ſont preſque partout difficiles & ſouvent impratiquables dans l'hyver, ce qui arrête en cette ſaiſon le tranſport des denrées dans les foires & marchés, ſurtout dans le bas Maine.

La nature du ſol de toute cette Province en général, eſt extrêmement variée ainſi que ſes productions; l'un & l'autre y ſont très-ſuſceptibles d'amélioration & d'augmentation.

Le haut Maine renferme pluſieurs continens ou parties de landes dont quelques-unes ſont d'une aſſez grande étendue; ces terres vaines & vagues ſe trouvent principalement ſur les bords des rivieres d'Huiſne, de Sarthe, juſqu'aux approches du Loir & de la Braie, dont une grande partie ne préſente qu'un fond de ſable maigre, mouvant, aſſez vif & aride: pluſieurs paraiſſent avoir été anciennement labourées.

Les terres cultivées de ces mêmes cantons de ſable, ne produiſent communément que des ſeigles, des maïs, des ſaraſins & des légumes ſecs.

Pluſieurs des coteaux le long de ces rivieres, aſſez bien expoſés, ſont plantés en vignes de l'eſpéce de raiſin blanc, peu de rouge.

Le haut Maine renferme peu de plaines

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

cultivées, ſi ce n'eſt dans le Sonnois; le ſurplus du plat pays cultivé eſt coupé de montagnes, de vallons, il eſt fort couvert de plantations, chargé de bois & forêts en taillis & haute futaye, & en pinades dans les terreins les plus maigres & ſablonneux.

Toutes les rivieres & ruiſſeaux y ſont aſſez communément bordés de prairies & de pâturages de différentes natures; bonnes, médiocres & mauvaiſes, mais en général ſuſceptibles d'amélioration.

Les productions du haut Maine ſont également variées comme le terrein, elles conſiſtent en froment, ſeigles, avoines d'hyver & de mars, orges, ſarazins, maïs, pois, haricots & autres légumes de toutes eſpèces, & en chanvres, très-peu de lins.

On y fait des cidres; des vins de différentes qualités; on y recueille des noix, des châtaignes, des marrons, des fruits à noyau, des fruits ſecs, propres aux embarquemens.

Cette partie préſente dans la plupart de ſes cantons, des carrieres de différentes eſpeces de pierres de tailles tendres & dures, des grès blancs & roux, des moëllons, des cailloux, des pierres à chaux, des mines de marne & de glaiſe, & dans quelques endroits des mines de ſable blanc propre à faire les verres & les criſtaux.

Elle nourrit des bêtes à cornes de toutes eſpeces, beaucoup de chevres, des cochons, des moutons de la petite eſpece & peu de chevaux; on y éleve peu de mouches; parce que la cire de ces cantons eſt d'une qualité commune, médiocre, & ne convient point au blanc, ſurtout dans les endr oits qui ſont plantés de vignes, qui n'y ſont point analogues; les volailles y ſont excellentes, il s'y en fait un commerce conſidérable ainſi que d'œufs & de beurre pour la conſommation de Paris.

On commence à 'y élever des vers à ſoie, & l'on peut eſpérer que ſi les plantations de muriers blancs s'y multipliaient, cette nouvelle production y pourrait devenir un objet de conſidération d'autant mieux que la qualité des ſoies que produit ce climat, eſt ſupérieure à celle des Provinces méridionales, & que les muriers y réuſſiſſent bien.

Les labourages s'y font communément avec des bœufs dans les cantons même des ſables les plus légers.

A parler généralement, le plat pays de cette contrée n'eſt pas peuplé comme il l'a été anciennement, & comme il mériterait de l'être; les pays maigres & incultes y ſont pour ainſi dire déſerts.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

De la Rochelle.

Maladie ſur les Beſtiaux.

En conſéquence du compte qui a été rendu au Roi des ravages que la maladie épidémique fait depuis longtems ſur les beſtiaux dans l'Election de Marennes, & dont nous avons parlé dans la Gazette du 14 de ce mois, N°. 31, Sa Majeſté a donné ordre d'envoyer dans ce canton deux Eleves des plus inſtruits de l'Ecole Royale Vétérinaire que M. Bourgelat a établie à Lyon. On eſpere par ce moyen arrêter le progrès de cette funeſte maladie qui menace les hommes mêmes.

Sujets *de prix propoſés par la Société Royale d'Agriculture de Paris.*

La Société a adjugé à M. Barberet, Médecin penſionné de la Ville de Bourg en Breſſe, le prix qu'elle avoit propoſé pour le meilleur Mémoire qui contiendrait *la deſcription, les cauſes, les effets & la curation des maladies épidémiques & contagieuſes des beſtiaux, les moyens de les prévenir, & d'en empêcher les progrès.*

La même Société propoſe pour ſujet du prix de 1766, qui ſera diſtribué en 1767, *l'hiſtoire de toutes les maladies épidémiques des beſtiaux & des animaux de toute eſpèce, qui ſe trouvent décrites dans les Auteurs anciens & modernes, celles des cauſes qui ont pû les produire, & des remedes qui ont paru les plus efficaces pour les combattre.* Les pieces qui ſeront envoyées pour concourir, doivent être remiſes dans les trois premiers mois de 1767, à M. de Palerne, Secrétaire perpétuel de la Société.

COMMERCE.

De Londres, *le 24 Août 1765.*

Arrivée de nouveaux Colons dans l'Iſle de St. Jean.

On a reçu par le dernier Paquebot venu de Terre-Neuve, des nouvelles très

agréables de l'Iſle de St. Jean : elles nous apprennent qu'il y arrive journellement un grand nombre d'Habitans des Provinces de l'Amérique, & qu'ils ont des brebis & du gros bétail en abondance.

Manufacture dans la Nouvelle Yorck.

Pluſieurs Fabricans de bas au métier ſe ſont engagés pour la Nouvelle Yorck, où l'on a établi une manufacture de bas de ſoie & de mitaines qui a beaucoup de ſuccès.

Exportation de chanvre de l'Amérique.

On attend cet été de la Caroline, de Boſton, *&c.* pluſieurs centaines de tonneaux de chanvre d'Amérique, en conſéquence de l'acte paſſé en dernier lieu en faveur des perſonnes qui importent cette denrée.

DE LONDRES, *le* 24 *Août* 1765.

Prix de la gomme du Sénégal.

Lorſque les Français étaient en poſſeſſion du Sénégal, ils vendaient leur gomme depuis 8 juſqu'à 12 ℔ le cent peſant ; nous la leur vendons aujourd'hui 4 ℔. On n'en peut tirer d'aucun autre endroit que du Sénégal. Si les Marchands donnaient une ſureté au Gouverneur du Sénégal de débarquer cette gomme en Angleterre, & ſi l'on mettait un impôt ſur l'exportation de cette denrée, notre commerce de ſoierie en retirerait un profit conſidérable, en ce qu'il rendrait cette denrée plus chere pour l'Etranger, & en augmenterait par là conſidérablement le revenu.

NOUVELLES *Anglaiſes ſur le Commerce, du* 13 *au* 24 *Août* 1765.

ARTICLES *d'importation enrégiſtrés le* 13 *à la Douane de Londres.*

D'Eſpagne, 68 tonnes de vin ; — de Hambourg, 5600 *liv.* d'indigo ; — de France, 150 quarters de froment ; — de Quebec, 1396 peaux de racoon ; — dito, 4050 dito de caſtor ; — dito, 2322 dito de Martre.

Articles enregiſtrés le 15.

De France, 230 quarters de froment ; — dito, 200 quarters dito ; — de Hollande, 360 quarters dito ; — de France, 4312 gallons d'eau-de-vie ; — de Hambourg, 15, 700 *liv.* de toiles ; — dito, 16, 000 de cendres gravelées ; — des Iſles, 4252 quintaux de ſucre ; — dito, 2520 gallons de rum ; — de Quebec, 2175 peaux de martre ; — dito, 600 de racoon ; — dito 360 de caſtor.

Articles enregiſtrés le 24.

De la Méditerranée, 17, 040 *liv.* de ſoie torſe ; — de la Jamaïque, 1000 tonnes de mahogani ; — dito, 13, 164 gallons de rum ; — de Ruſſie, 70 tonnes de fer ; — de Portugal, 32 tonnes de vin.

ARTICLES *d'exportation enregiſtrés le* 13 *à la Douane de Londres.*

Pour la Hollande, 3500 onces d'or monnoyé ; — pour la Nouvelle Yorck, 100 douzaines de bas ; — pour la Hollande, 6000 *liv.* d'indigo ; — pour l'Irlande, 1521 *liv.* d°.

Articles enregiſtrés le 15.

Pour Calais, 8000 onces d'argent monnoyé ; — pour Oporto, 1200 douzaines de bas ; — pour Hambourg 475 quintaux de ſucre raffiné ; — pour la Caroline, 94 quintaux de plomb à giboyer ; — pour le Portugal, 58 quintaux d°. — pour Copenhague, 87 quint. d°. — pour Cork, 2208 *liv.* d'indigo ; — pour la Nouvelle Angleterre, 2221 aunes de toile à voiles.

Articles enregiſtrés le 24.

Pour la Méditerrannée & le Portugal, 19 quintaux de plomb ; — pour Veniſe, 688 quintaux de bois de campêche ; — pour la Baltique, 40 quint. de plomb ; — pour la Jamaïque, 26 quintaux d°. — pour l'Allemagne, 7650 *liv.* de poivre ; — pour Dublin, 20 tonnes de fer.

PASSAGE DU SUND.

Il eſt paſſé dans le détroit du Sund le

GAZETTE DU COMMERCE.

ANNÉE 1765. Du Mardi 21 Mai.

D'ARCHANGEL *le* 23 *Mars* 1765.

Extrait d'une lettre écrite de cette Ville.

» LE commerce d'Archangel eſt tou-
» jours le même. L'on fait ici tous les
» jours pluſieurs changemens, mais je
» crains bien qu'ils ne tournent point à
» notre avantage. Chacun entreprend de
» faire le commerce ; les Polonois, qui ja-
» mais n'y avoient penſé, deviennent au-
» jourd'hui marchands. Les Pruſſiens font
» leur commerce avec beaucoup de ſuc-
» cès & de profit. Ils ont obtenu ici le pri-
» vilége de l'exportation du ſalpêtre.

DE LONDRES *le* 4 *Mai* 1765.

Le Vice-Chancelier de l'Univerſité & le Maire de la Ville de Cambridge ont chargé les Marguilliers & les Inſpecteurs des pauvres de différentes Paroiſſes de cette Ville, d'informer ceux qui ſavent filer, que la famille qui enverra la plus grande quantité de laine filée & de la meilleure qualité, au Maître des ouvrages, recevra une récompenſe de 40 ſchelins ; il y aura auſſi différens prix, ſavoir, de 30, de 20 & de 10 ſchelins pour les qualités inférieures. Ces prix ſeront diſtribués à Noël prochain, & l'on en tiendra un regiſtre pour donner plus d'encouragement aux familles qui voudront ſe diſtinguer par leur induſtrie ; ſi quelqu'une d'elle a un enfant à mettre en apprentiſſage, & que ſes facultés ne lui permettent pas de placer cet enfant dans une bonne maiſon, le Vice-Chancelier & le Lord Maire donneront ordre au Tréſorier de lui délivrer une ſomme d'argent ſuffiſante pour cet effet.

Il circule actuellement dans Londres une grande quantité de guinées contrefaites. Elles imitent celles qui ont été frappées depuis l'avénement du Roi au Trône. Ces piéces ſont d'argent, & ſi adroitement couvertes d'une feuille d'or, qu'il n'eſt pas poſſible de les connoître autrement que par le ſon qui eſt très ſourd ; pour cacher ce défaut, elles ont chacune une petite fente légere, ou ſorte de paille qui, dit-on, les empêche de ſonner.

Le manque d'emploi & le prix exceſſif du froment, ont décidé le Lord Maire, les Magiſtrats & les principaux Habitans de Norwich à ſigner une requête qu'ils ont adreſſée enſuite au Gouvernement, pour le prier de permettre l'importation libre des grains venant de Hollande ou d'ailleurs, pour fournir les marchés & ſoulager les pauvres. On eſpere faire avorter par ce moyen les mauvais deſſeins de ceux qui cherchoient à affamer les marchés, & à entretenir le haut prix des grains.

La découverte faite depuis peu de la propriété de la ſciure de chêne, pour tanner les cuirs, & pour laquelle la Société des Arts, *&c.* a payé un prix de 100 ℔ ſterlings, a fait diminuer de 25 pour cent le prix de l'écorce de chêne.

On apprend de la Jamaïque que les marchandiſes les plus propres aujourd'hui pour le commerce de l'Eſpagne, & celles qui y trouvent le plus prompt débit, ſont les bas de ſoie, les draps blancs ſuperfins,

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

les drogues, les épices, les mouſſelines, la porcelaine, les montres à répétition & les pierres de Briſtol montées en or.

Un Vaiſſeau Suédois, Capitaine Frederick Stemlet, parti de Bordeaux pour Stockholm, s'eſt perdu dans la Manche.

Le froment a été vendu 45 à 50 ſchelins; la dreche, 22 à 27; l'orge, 18 à 21; le ſeigle, 23 à 24; & l'avoine, 14 à 17 le quarter. Il a été vendu une grande quantité de froment à 47 & 48 ſchelins, & très peu à 50.

D'AMSTERDAM *le 5 Mai 1765.*

La Compagnie Hollandoiſe des Indes orientales, a reçu la nouvelle que douze de ſes Vaiſſeaux étoient arrivés à Batavia; que onze autres expédiés pour l'Inde, étoient arrivés au Cap de Bonne Eſpérance dans les mois de Novembre & de Décembre derniers, & que ſix autres Vaiſſeaux expédiés de l'Inde pour la Hollande, étoient auſſi arrivés au Cap; ils avoient appareillé de Batavia le 2 Nov. dernier.

De MONTPELLIER *le 8 Mai 1765.*

Les gelées & les neiges viennent de diminuer conſidérablement les apparences des récoltes dans pluſieurs Dioceſes du Languedoc. La plupart des productions étoient avancées à cauſe de la douceur de la ſaiſon, même pendant l'Hiver. Les vignes, les fruits, les ſeigles & la feuille de muriers ont beaucoup ſouffert. Le tems s'eſt un peu remis, mais les ſecondes productions, ſur-tout pour les bourgeons des vignes, n'ont pas le même avantage que les premieres.

On apprend de Mende, par une lettre du 4 de ce mois, que les Habitans du Gevaudan ſont toujours dans la conſternation à l'occaſion des ravages qu'y fait la bête féroce dont on a tant parlé depuis quelque temps. Si on n'eſt pas bientôt délivré de ce fleau, on n'oſera plus ſortir pour aller aux champs, parce que les productions de la terre venant à être aſſez élevées pour cacher la bête, on ſera toujours dans la crainte d'en être ſurpris.

On a appris par la même lettre que ce cruel animal ayant paru le premier de ce mois vers les ſix heures du ſoir, dans un pâturage à portée de la maiſon de M. de la Chaumette, à une demi-lieue de Saint Albans. Ce Gentilhomme qui l'apperçut de ſa fenêtre, ſortit avec ſes deux freres dont l'un eſt Eccléſiaſtique, armés avec lui de chacun un fuſil. Ils ſe porterent tous les trois vers l'endroit où l'animal avoit été apperçu. M. de la Chaumette l'aîné & ſon frere le Laique, s'embuſquerent ſur une hauteur au-deſſus du pâturage. Lorſque l'Eccléſiaſtique eut vu que ſes freres avoient pris poſte, il entra dans le pâturage où l'animal marchoit à découvert, ſe mit à ſa pourſuite, & chercha à le pouſſer du côté de ſes freres. La bête prit d'abord un chemin différent, mais elle rétrograda à l'aſpect d'un berger & de deux payſans, & fut du côté des tireurs. M. de la Chaumette le cadet tira le premier coup à 67 pas de diſtance; la bête tomba ſur le coup, elle ſe roula deux ou trois fois, ce qui donna le temps à ſon frere de franchir des brouſſailles, & de lui tirer ſon coup à 52 pas de diſtance dans le temps qu'elle ſe relevoit. La bête tomba encore ſur le coup contre un rocher; elle ſe releva bruſquement & fut donner contre un arbre qui la couvrit, & empêcha ce Gentil-homme de lui tirer ſon ſecond coup; elle s'enfuit répandant beaucoup de ſang, & prenant toujours la deſcente. Elle eſſaya une fois de prendre par des hauteurs, mais elle n'en eut pas la force. Il paroît qu'elle a été bien bleſſée & on l'a ſuivie juſqu'à la nuit à la trace du ſang qu'elle répandoit en abondance.

M. de la Chaumette qui a tué quantité de loups, aſſure que la bête n'a qu'un foible rapport avec ces animaux; ſa démarche eſt fiere, & elle eſt plus groſſe qu'un veau d'un an, elle eſt extrêmement renforcée du devant & elle eſt bien levrettée du derriere; ſon muſeau eſt pointu & allongé, elle a l'oreille droite & plus petite que celle d'un loup, une gueule béante & d'une grandeur prodigieuſe; une raye noire regne tout le long de ſon dos. M. de la Chaumette a une pleine confiance qu'elle n'en réchappera pas. On a été occupé pendant la journée du 2 Mai à parcourir les Paroiſſes de St. Albans & de St. Dènis, où on ſe flattoit de trouver mort ce cruel animal, mais on a appris ce jour là même, qu'il étoit à 5 lieues de là, & qu'il avoit égorgé une fille agée de 40 ans, dans

un pâturage du lieu de Pépinet près la Ville de Saugues.

Cette diſtance donne lieu de douter que cette bête ſoit la même qu'on avoit bleſſée la veille, parce qu'elle devoit être bien affoiblie par la quantité de ſang qu'elle avoit perdu. Ce dernier événement met le comble à la conſternation publique, dans la crainte où l'on eſt qu'il n'y ait pluſieurs animaux de la même eſpèce dans le Pays, & qu'ils ne s'y multiplient. Dans cette cruelle incertitude, M. l'Evêque de Mende & les Commiſſaires du Dioceſe, ont fait écrire une lettre circulaire, pour annoncer dans les Communautés une double gratification pour ceux qui détruiront les portées des loups.

M. d'Enneval a indiqué une chaſſe pour le Lundi 6 de ce mois. Il eſt bien à deſirer qu'elle ait plus de ſuccès que la derniere.

Cet article nous fournit naturellement l'occaſion de donner ici un morceau tiré d'un livre qu'on nous a communiqué depuis peu, & par lequel on verra que le Limoſin fut affligé en 1699 par les ravages qu'y fit un animal qui paroît avoir été abſolument ſemblable à celui qui déſole le Gevaudan. Ce livre eſt intitulé, *Cathéchiſme des Peuples de la Campagne, contenant une inſtruction morale ſur les Commandemens de Dieu, par un Prêtre Miſſionnaire*; 2e. *édition à Lyon, chez Jean Veret, rue Merciere* 1701. Voici ce qu'on y lit dans le tom. premier, pages 26, 27, 28 & 29.

» Dieu a dit qu'il enverroit des bêtes » ſauvages pour nous dévorer & notre bé» tail; auſſi, cela vient d'arriver dans le » Pays du Limoſin où il y a une bête fé» roce qui depuis le mois de Septembre » de l'année derniere, y a tué & mangé » quantité d'hommes, de femmes, de » garçons & de filles, ſans toucher le bé» tail. Une perſonne digne de foi qui a » été dans ce Pays, m'a dit que paſſant » dans la Paroiſſe de Sauviat, on l'aſſura » que cette bête avoit mangé ou tué plus » de 30 perſonnes; la perſonne de qui » je tiens ceci, marcha quelque temps » avec un homme de qui la fille avoit été » dévorée il n'y avoit que 8 jours. Cette » bête ſe tient pour l'ordinaire le long » des chemins, & derriere une haye, & » ſaute ſur les perſonnes & les ſerre ſi » fort avec l'ongle de ſes pates, que rien » de ce qu'elle attaque ne lui échappe. » Quand la faim la preſſe, elle commen» ce à entamer la tête aux hommes, & » le ſein & le viſage aux femmes & aux » filles; & lorſqu'elle a aſſouvi ſa faim, » elle ſe contente d'entamer le viſage ou » la tête, & de ſuccer & lecher le ſang: » lorſque la perſonne qu'elle a ſaiſie ſe » met à crier, elle la ſerre d'une ma» niere terrible; ſi la perſonne peut s'abſ» tenir de crier, elle ne la ſerre point » ſi fort; c'eſt ce qu'on a appris de quel» ques-uns que cette bête a laiſſé après » avoir leché la playe qu'elle leur avoit » faite. Tout le monde en ce Pays eſt » dans de terribles craintes, l'on n'oſe » point envoyer garder le bétail dans les » champs, l'on n'oſe aller nulle part, à » moins d'être armé & pluſieurs de com» pagnie pour ſe défendre. L'on a vu cet» te bête juſqu'à la porte des maiſons; elle » s'eſt même dreſſée contre des demi-por» tes pour appercevoir ſi elle pourroit » trouver quelque proye ſur qui ſe jetter » lorſqu'elle étoit preſſée de faim, & » qu'elle ne trouvoit perſonne dans la » campagne.

» Cette bête eſt d'une groſſeur conſi» dérable, & à peu près de celle d'un veau » de 2 à 3 mois, mais fort déliée & agile, » elle ſaute ſur les perſonnes qui ſont » à cheval, elle eſt d'une viteſſe prodi» gieuſe, car on l'aura vue aujourd'hui » ici, demain elle ſe trouvera à 7 ou 8 » lieues; on l'a ſouvent pourſuivie pour » la tuer, on a mis juſqu'à mille hommes » ſous les armes pour la chercher; je ne » ſais à préſent ſi Dieu aura délivré ce » Pays de ce fleau qui eſt terrible.

» Au mois d'Août de cette année 1699, » un Prêtre de mes amis étant allé à Li» moges, il a écrit que paſſant dans un » Village de Limoges, on lui dit que » cette bête avoit mangé une fille, & le » lendemain au matin elle dévora un hom» me Elle a mangé depuis un an quan» tité de perſonnes dont on ne ſait pas » le nombre.

» Le même Prêtre revenant de Limo» ges au mois d'Octobre de cette année, » paſſant dans un Village, il rencontra » une femme toute déſolée de ce que cette » bête avoit mangé une partie de ſa fille,